



Commune
d'OLTINGUE

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n°27/2024 du 25/04/2024

relatif à la réglementation de la circulation à l'intérieur de l'agglomération pour le
branchement d'assainissement 06 – rue des chasseurs alpins - OLTINGUE

LE MAIRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et 2, L 2542-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-21-1, R 411-25 et R 411-30 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de signalisation routière et de manifestation sportive,
- VU** le décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 relatif à la réglementation générale d'épreuves et compétitions sportives sur la voie publique (*),
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- VU** la demande d'intervention en date du 23/04/2024 adressée par l'entreprise SCLTP pour l'exécution de travaux mentionnés ci-dessus, sous l'emprise du domaine communal.

Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération, à l'occasion d'un branchement d'assainissement au 06, rue des chasseurs alpins – 68480 OLTINGUE.

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation sera alternée dans le sens des points de repères (PR) croissants pour tous véhicules dans la rue des chasseurs alpins, à **partir du 06 mai 2024 durant 15 jours** pour les travaux suivants :

- **Branchement d'assainissement au 06, rue des chasseurs alpins ;**

Article 2 : L'attention des usagers sera attirée sur ces dispositions par la mise en place de panneaux de signalisation, conformément à la législation.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FERRETTE ;
- Monsieur le Chef de l'Agence Territoriale Routière du Sundgau ;
- M. le chef de centre des sapeurs-pompiers d'OLTINGUE ;
- SCLTP – 11, rue du chant des oiseaux – 68730 BLOTZHEIM

OLTINGUE, le 25 avril 2024.

Philippe WAHL, maire :

